

## COMPTE RENDU DE REUNION

**Date :** 9 mai 2012

**Dossier :** 10 90 034 2

**Lieu :** DENNEY

**Personnes présentes :**  
Cf. feuille de présence jointe

### **Objet :** Réunion des Personnes Publiques Associées

L'objectif de la réunion est de recueillir les différentes remarques des Personnes Publiques Associées concernant le projet de PLU de la commune de DENNEY.

Monsieur le maire remercie les personnes présentes et laisse la parole à Monsieur BELFIS qui récapitule dans ses grandes lignes les enjeux communaux et les objectifs poursuivis lors de l'élaboration du PLU.

#### **Avis de la Chambre d'Agriculture :**

- Concernant le **diagnostic**, Madame MOINAT remarque que la carte et la liste des exploitants doivent être corrigées. Elle rappelle donc la liste correcte des agriculteurs ayant des bâtiments sur la commune. Il convient également de faire référence à l'atlas de vulnérabilité des espaces agricoles (DDT).  
L'analyse de la consommation foncière doit être reformulée pour être plus claire.
- Concernant le **zonage**, la Chambre d'Agriculture souhaite que le projet d'habitation d'un exploitant soit pris en compte dans le projet.
- Concernant le **règlement**, il convient d'autoriser l'implantation des constructions et installations nécessaires au service public et d'intérêt général en zone A à condition qu'elles ne soient pas incompatibles avec l'activité agricole.
- Concernant le **PADD**, Madame MOINAT ne souhaite pas que des liaisons douces soient créées en zone A.

#### **Avis de la DDT :**

- Concernant le **diagnostic**, Monsieur GROS explique que les surfaces AU sont trop importantes et que selon la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010, le législateur demande une réduction de 50% d'ici 2020 de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers.  
Il convient également d'expliquer l'impact du projet sur les corridors écologiques.

### Avis du SCoT :

Il convient de corriger l'appellation du SCoT en effet, ce n'est pas le SCoT de l'agglomération belfortaine mais le SCoT du Territoire de Belfort.

- Concernant le **diagnostic**, il convient de prendre en compte l'étude de la trame verte et bleue faite par le SCoT.
- Concernant le **zonage**, Madame PEUREUX explique que les surfaces AU sont trop importantes et que par conséquent le projet n'est pas compatible avec les préconisations du SCoT. En effet, Denney n'étant pas identifié comme un pôle, le SCoT lui permet 3 ha de zone 1AU en extension et les zones 1AU et 2AU ne doivent pas avoir une superficie supérieure à 15% de l'enveloppe urbaine (soit 10,56 ha).

### Avis de la CCI :

- Concernant le **zonage**, Madame LAVALLE souhaite que les entreprises situées à l'entrée Ouest de la commune soient zonées en zone UX et non pas en UC bien qu'elles soient entourées par des habitations.
- Concernant le **règlement**, et plus précisément l'article 4, il convient d'ajouter l'obligation de convention de raccordement des eaux usées pour les zones UX.  
De plus, la terminologie « nuisances incompatibles » est jugée trop large.

### Suites à donner :

- TOPOS se charge de la rédaction et de la diffusion du compte-rendu.
- TOPOS modifie les documents, suite aux remarques.